



communiqué

N°: 111
No.:

Le 28 mai 1987

L'ACCUSATION DE L'AVOCAT-CONSEIL INDÉPENDANT JUGÉE IRRESPONSABLE ET NON FONDÉE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a réfuté aujourd'hui l'accusation portée à l'encontre du gouvernement du Canada par M. Whitney North Seymour Jr, avocat-conseil indépendant dans l'affaire Michael Deaver, jugeant cette accusation irresponsable et non fondée.

"M. Seymour, a déclaré M. Clark, a expressément reconnu par écrit l'immunité diplomatique dont jouit l'ambassade du Canada la première fois qu'il s'est mis en rapport avec l'ambassadeur Gotlieb au sujet de cette affaire, en juin 1986." M. Clark a rappelé que M. Seymour "s'était également engagé à ne pas citer l'ambassadeur lors de poursuites judiciaires en public sans son autorisation préalable. S'il est quelqu'un qui est en droit de se plaindre, c'est bien le gouvernement du Canada." a-t-il poursuivi.

M. Clark a souligné que l'avocat-conseil indépendant avait demandé et obtenu la coopération du Canada dans les limites de l'immunité diplomatique et que le Canada avait fait tout son possible pour l'aider à établir les faits dans ces limites. "M. Seymour nous reproche de faire précisément ce qu'il nous a demandé de faire", a-t-il ajouté.

.../2